

Délibération n° CP 2023-2225

Plan d'accompagnement transition et résilience (PATR)

**Intervention de Pascal CHARMOT**

*Maire de Tassin-la-Demi-Lune – Conseiller métropolitain Ouest*

*(Seul le prononcé fait foi)*

Monsieur le Président, chers collègues

Cette délibération s'inscrit dans le plan d'accompagnement transition et résilience et propose le vote de subventions à des associations pour un montant total de 719 412 €.

Ce n'est pas la première fois que notre groupe intervient pour ce type de délibérations et nous souhaitons ici rappeler nos réticences pour le moins, voire notre désaccord avec les visées de certaines associations.

D'abord, sur la sélection des associations et des actions. Nous sommes certains que les services font un travail de qualité et objectif. Sauf que les services appliquent les directives politiques ! Dans la délibération vous citez 7 axes d'intervention, certains nous interrogent. Prenons l'exemple de l'axe intitulé : « soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation ». On peut y mettre des actions sur mieux comprendre les besoins de son corps pour gérer sa quantité de nourriture, le rythme des repas dans la journée, la saisonnalité des produits... On peut aussi y mettre l'abandon de la viande mais pas seulement, aussi le boycott d'une partie de notre agriculture.

C'est le cas de l'association Conscience et impact écologique à laquelle vous voulez verser 10 120 €. Pour ne pas caricaturer, je vous citerai ce que l'on trouve dans le manifeste de l'association publié en 2022.

Ils appellent à, je cite : « Un regard politisé pour mettre en lumière les nombreux liens existants entre les thématiques sociétales. » ceci car « Accélérer la transformation culturelle et donc la transition écologique suppose d'intensifier la pédagogie auprès de ces publics et des autres en diffusant des modes de vie mais aussi des valeurs et des idéaux qui doivent s'imposer

comme des normes à tous les prix. Dans les faits, cela se traduit par le recours au boycott et à la consommation alternative ». Ce sont leurs mots.

Non, Monsieur le Président nous ne pouvons pas soutenir des associations qui prônent le boycott de produits agricoles fabriqués par nos agriculteurs.

Notre seconde réticence concerne le saupoudrage. Et là c'est l'exemple type. Sur le nombre de subventions, sur les actions subventionnées et sur l'importance de ces actions. On a déjà 45 projets d'écoles pour un montant 177 260 €. Auxquels il faut ajouter 75 projets grand public pour un montant de 542 152 €. Derrière ces chiffres, il y a un choix financier important : pour les écoles c'est une moyenne de 3939 € par projet. Pour les associations c'est 6828 € par projet. Avec des disparités fortes puisque les subventions vont de 1800 à 57 730 €.

Il est très difficile de démontrer l'effet de levier attendue par les aides publiques. Prenons l'exemple de Football écologie France. Une aide de 7 000 € sur 16 780 € soit quand même 41% de l'action et dont le titre est plus que généraliste : « Accompagnement écologique des clubs de football amateur et de leurs collectivités ». On aurait au moins pu s'attendre à avoir des éléments concrets d'engagement dans la convention : le nombre de clubs, leur localisation, les types d'actions, rien de tout cela. On donne une subvention mais on ne fixe pas les objectifs. Ce qui nous interroge sur comment vous contrôlez les résultats au regard des objectifs puisque on ne les trouve pas dans la convention !

C'est donc une vraie différence politique que nous avons sur ce rapport et notre groupe votera donc contre.